



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 9 au 24 juin 2016 :

**EN COMITÉ**

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 13 juin 2016 examine le budget du ministère de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. CHIEF recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 37 000 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 17 contre 33.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée le 21 juin 2016 examine le budget du ministère des Finances, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M. ALLUM recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 37 000 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 16 contre 33.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 254 le 23 juin 2016 examine le budget du Conseil exécutif, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M<sup>me</sup> MARCELINO recommandant que le traitement du premier ministre soit réduit à 56 000 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 12 contre 32.

Pendant que le groupe du Comité des subsides réuni dans la salle 255 le 23 juin 2016 examine le budget du ministère des Familles, un vote par oui ou non est tenu sur la motion de M<sup>me</sup> FONTAINE recommandant que le traitement du ministre soit réduit à 37 000 \$. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée pour voter. La motion est rejetée à 14 contre 30.

Le Comité adopte les propositions suivantes :

1.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 10 105 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Autres dépenses de l'Assemblée.

1.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 7 119 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du vérificateur général.

1.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 3 550 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau de l'ombudsman.

1.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 1 606 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du directeur général des élections.

1.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 014 000 \$ et de l'affecter à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE sous le poste : Bureau du protecteur des enfants.

2.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 107 000 \$ et de l'affecter au CONSEIL EXÉCUTIF sous le poste : Administration.

3.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 402 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Administration et finances.

3.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 10 403 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Politique et innovation en agriculture.

3.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 134 729 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Programmes de gestion des risques, de crédit et de soutien du revenu.

3.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 21 673 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Développement et promotion de l'industrie agricole.

3.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 8 836 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Agroalimentaire.

3.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 328 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

3.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 250 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'AGRICULTURE sous le poste : Immobilisations.

4.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 212 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Administration et finances.

4.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 49 302 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit criminel.

4.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 47 726 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Droit civil.

4.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 407 305 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Sécurité communautaire.

4.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 61 533 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Tribunaux.

4.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 11 880 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Protection du consommateur.

4.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 3 886 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

4.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 3 507 000 \$ et de l'affecter au ministère de la JUSTICE sous le poste : Immobilisations.

6.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 14 735 000 \$ et de l'affecter au RÉGIME DE RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUTRES FRAIS sous le poste : Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

7.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 5 305 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Administration et finances.

7.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 32 083 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Gestion budgétaire et financière.

7.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 3 692 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Secrétariat du Conseil du Trésor.

7.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 1 625 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Priorités et planification.

7.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 147 479 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Services centralisés.

7.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 69 280 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

7.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 18 885 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Paiement net des crédits d'impôt.

7.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 61 525 000 \$ et de l'affecter au ministère des FINANCES sous le poste : Immobilisations.

9.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 7 839 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Administration et finances.

9.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 1 082 258 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Prestation de services dans les communautés.

9.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 224 451 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Engagement communautaire et services ministériels.

9.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 483 699 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Services à l'enfant et à la famille.

9.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 127 067 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Logement.

9.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 2 311 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

9.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 465 000 \$ et de l'affecter au ministère des FAMILLES sous le poste : Immobilisations.

10.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 185 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Administration et finances.

10.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 29 174 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Services d'aide à l'entreprise.

10.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 16 691 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Programmes relatifs au travail.

10.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 15 121 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Commerce et Tourisme.

10.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 388 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Croissance économique et communautaire.

10.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 10 691 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Développement des ressources.

10.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 2 343 000 \$ et de l'affecter au ministère de la CROISSANCE, DE L'ENTREPRISE ET DU COMMERCE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 15 150 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Finances et terres domaniales.

12.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 70 205 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Parcs et services régionaux.

12.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 12 371 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Gérance de l'environnement.

12.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 28 942 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Gestion des ressources hydriques et biodiversité.

12.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 15 047 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

12.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 15 044 000 \$ et de l'affecter au ministère du DÉVELOPPEMENT DURABLE sous le poste : Immobilisations.

13.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 027 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Administration et finances.

13.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 58 978 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Aménagement et développement communautaires.

13.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 17 567 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Infrastructure et services municipaux.

13.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 386 587 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Aide financière aux municipalités.

13.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 30 768 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Affaires autochtones et du Nord.

13.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 96 000 \$ et de l'affecter au ministère des RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES MUNICIPALITÉS sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 994 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Administration et finances.

14.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 52 193 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Programmes – Sport, Culture et Patrimoine.

14.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 9 202 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Documentation et information.

14.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 73 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

14.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 205 000 \$ et de l'affecter au ministère du SPORT, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE sous le poste : Immobilisations.

15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 9 181 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Services ministériels.

15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 46 405 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Services de la voirie, des transports et de régularisation des eaux.

15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 182 575 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Travaux d'infrastructure.

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 2 714 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Gestion des urgences et sécurité publique.

15.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 384 218 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 606 200 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'INFRASTRUCTURE sous le poste : Immobilisations.

16.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 2 582 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Administration et finances.

16.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 26 373 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Programmes scolaires.

16.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 9 730 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Bureau de l'éducation française.

16.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 335 361 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Aide fiscale relative à l'éducation.

16.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 1 353 507 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Soutien aux écoles.

16.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 759 766 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Enseignement supérieur et apprentissage des adultes.

16.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 120 177 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Formation de la main-d'œuvre et services d'immigration.

16.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 47 220 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Services à l'enfance et à la jeunesse.

16.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 78 117 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Financement des immobilisations.

16.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 935 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

16.11 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 2 173 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION sous le poste : Immobilisations.

17.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 21 677 000 \$ et de l'affecter à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE sous le poste : Commission de la fonction publique.

21.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 10 608 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Administration et finances.

21.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 34 807 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Politiques et programmes provinciaux.

21.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 9 857 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Secrétariat à la main-d'œuvre de la santé.

21.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 27 990 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Santé publique et soins de santé primaires.

21.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 15 989 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Politiques et programmes régionaux.

21.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 48 858 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Aînés et vie active.

21.7 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 5 639 451 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Fonds d'assurance-maladie.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 198 187 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Financement des immobilisations.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 123 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Coûts liés aux immobilisations.

21.10 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 1 202 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ, DES AÎNÉS ET DE LA VIE ACTIVE sous le poste : Immobilisations.

26.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 11 991 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Mise en œuvre de certaines ententes.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 31 000 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

26.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 12 931 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Immobilisations – Rajustements liés aux services internes.



27.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 51 800 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Urgences diverses.

27.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 500 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Provision pour les pertes et dépenses des sociétés d'État et d'autres organismes gouvernementaux.

27.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de 4 400 000 \$ et de l'affecter aux AUTRES CRÉDITS sous le poste : Fonds des innovations de développement durable.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

---

M. le *ministre* FRIESEN dépose le rapport annuel du « Supplementary Loans and Guarantee Authority » pour l'exercice se terminant 31 mars 2016.

(Document parlementaire n° 39)

---

La présidente dépose le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoit l'article 4 du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les traitements, les allocations et les régimes de retraite des députés* daté du 18 mai 2016.

(Document parlementaire n° 40)

---

M<sup>me</sup> SQUIRES, *ministre responsable des Affaires multiculturelles*, fait une déclaration au sujet de la Journée canadienne du multiculturalisme, qui a lieu aujourd'hui même, le 27 juin 2016.

M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan) et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON ainsi que MM. SARAN, YAKIMOSKI, LINDSEY et HELWER font des déclarations de député.

---

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 27 juin 2016 :

**BUDGET DES DÉPENSES EN CAPITAL**

Le Comité adopte la proposition suivante :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, la somme maximale de TROIS MILLIARDS DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE-TROIS MILLE DOLLARS (3 283 753 000 \$) et de l'affecter au budget des dépenses en capital.

**ANNEXE  
PROGRAMMES NON BUDGÉTAIRES — CRÉDITS POUR 2016-2017**  
(milliers de \$)

	<b>Nouveaux crédits ou crédits supplémentaires</b>
<b>Services de la Couronne</b>	
Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	2 578 000
Société manitobaine des alcools et des loteries	67 200
<b>Agriculture</b>	
Société des services agricoles du Manitoba	239 439
<b>Éducation et Formation</b>	
Programme manitobain d'aide aux étudiants	40 500
Établissements d'enseignement postsecondaire	51 083
Commission des finances des écoles publiques	111 689
<b>Familles</b>	
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	56 441
<b>Finances</b>	
Leaf Rapids Town Properties Ltd.	4 175
Office de financement des organismes de service spécial :	
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	29 000
<b>Croissance, Entreprise et Commerce</b>	
Fonds de développement économique local	8 700
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives	517
<b>Santé, Aînés et Vie active</b>	
Services de diagnostic du Manitoba	31 954
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	37 476

**Relations avec les Autochtones et les municipalités**

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	19 511
Collectivités visées par les Affaires du Nord	7 229

**Sport, Culture et Patrimoine**

Sport Manitoba Inc.	424
---------------------	-----

**Développement durable**

Programme de lotissements pour chalets	415
	3 283 753

Il est fait rapport de cette résolution. Le rapport est déposé.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger